# LE BOSPIORIE ESTPHICA

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS

Egypte ... Six mois ..... 25 \* Trois mois ...... 20 »

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD

Rédacteur en Chef, Directeur Propriétaire

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

INSERTIONS 4me page ..... 50 cent.

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 4re Instance du Caire et d'Alexandrie, le Bosphore Egyptien a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 20 juin 1884.

Etranger - Le port en sus.

Nous publions plus loin une dépê che de l'Agence Havas d'après laquelle, si l'envoi en Egypte de troupes ottomanes seules est refusé, la Porte propose une occupation mixte, comprenant des forces ottomanes, anglaises, françaises, et italiennes ou espagnoles.

Nous n'avons cessé de dire dans notre journal que nous verrions avec la plus grande appréhension une armée européenne s'engager dans la tâche ardue de réprimer la révolte du Soudan. Nous avons prouvé, croyonsnous, que des armées européennes, possédant des colonies musulmanes, ne pourraient, sans le plus grand danger pour elles mêmes et pour leur repos, se lancer dans une pareille lutte et nous avons soutenu cette thèse que, dans des querelles éminemment religieuses, au moment actuel la présence d'une armée chrétienne, pour les apaiser ne pouvait qu'envenimer la question davantage et rendre tout arrangement avec les révoltés de plus en plus impossible.

Nous avons dit également qu'à notre avis, il n'y avait véritablement qu'à choisir entre deux solutions uniques: ou abandonner tout à fait et pour longtemps l'espoir de reconquérir le Soudan et alors le partager entre une foule de petits princes feudataires; ou bien dompter la rébellion par la force au moyen des troupes ottomanes, et seulement des troupes ottoma-

Tous les raisonnements ne prévaudront pas contre ce dilemne. En sortir serait courir à des résultats désastreux dans l'avenir.

Les soldats turcs, avons-nous dit, sont courageux, sobres, aguerris, disciplinés; ils sont même farouches, implacables et ce qui serait ailleurs un défaut leur sera un ; qualité pour vaincre les bandes sauvages du faux Prophète.

Leur présence seule pourra dompter les rebelles, soit qu'ils en viennent à bout par la force, et eux seuls en sont capables, soit que, par leur seul prestige, ils arrivent à détruire ce mouvement religieux et à composer avec lui, lorsqu'il sera devenu politi-

Par leur autorité morale, nous le répétons, les troupes turques peuvent seules vaincre la rébellion, car elles représentent les soldats du Khalife qui combattront sous l'étendard vénéré du Prophète.

allusion plus haut, adressée par la Porte aux puissances, est certainement frappée au coin du bon sens, car elle semble prévoir une solution à laquelle nous serions, faute d'autre, disposés à nous rattacher.

Il est indiscutable que l'Egypte fait partie intégrante de l'Empire Ottoman, mais il n'est pas moins vrai qu'elle jouit aujourd'hui de certaines prérogatives qui ont été garanties par des traités internationaux et que l'Europe doit faire respecter.

Par conséquent, laisser les Turcs venir seuls occuper le pays serait peut-être porter atteinte aux droits légitimes et reconnus de l'Egypte.

Mais le danger ne serait pas moins grand pour l'Egypte et pour l'Europe, si celle-ci autorisait l'Angleterre à occuper seule le pays.

En nous plaçant au point de vue de la Note dont nous parlons, on reconnaîtra que pour confier aux Turcs la répression de la révolte du Soudan, il y a besoin d'un arrangement international, stipulant par qui et comment seraient supportés les frais de cett : expédition.

L'Egypte, nous n'avons pas besoin de le dire, est aujourd'hui un des pays les plus pauvres qui soient et, après avoir eu à supporter les dépenses inouies et ruineuses de l'armée anglaise, qui n'est pas assez riche, paraît il, pour payer sa gloire, il serait souverainement injuste de lui faire encore payer les frais d'une expédition dans le Soudan qui, il faut bien en convenir, aurait été édictée et autorisée par le Concert européen.

L'envoi de troupes mixtes pour faire une telle campagne serait aussi préjudiciable pour les troupes européennes qui en feraient partie que pour les Anglais s'ils étaient envoyés seuls dans le Soudan. Nous n'avons jamais voulu être taxés de partialité dans nos appréciations et l'expédition qui serait très difficultueuse pour des Anglais, le serait tout autant pour des Italiens ou des Français.

Mais si l'Europe admettait l'occupation de la Basse-Egypte par quelques bataillons de chaque nation directement intéressée dans la question égyptienne, cette solution aurait pour résultat immédiat de garantir d'une façon absolue la neutralité du Canal de Suez, le nœud de la question. Il serait donc souverainement juste, que tout le bénéfice en étant pour l'Europe, ce soit l'Europe qui doive payer les frais de cette occupation ; et il ne serait pas moins équitable que la Hâtons-nous de dire cependant Turquie étant appelée dans cette

mais l'Europe, qui devrait supporter se trouveraient dans la Basse-Egypte les frais de la guerre qu'elle entre-

Il est évident que l'Italie pourrait d'un petit corps d'armée en Egypte. Elle y est très intéressée, par le nombre considérable de ses nationaux dans le pays, et elle pourrait y laisser ses troupes, jusqu'à la réorganisamoins de la gendarmerie et de la police.

L'Espagne, de son côté, si grandement intéressée à la neutralisation du Canal de Suez, à cause de ses grandes colonies des Philippines, accepterait certainement l'entretien d'un corps d'armée qui, concurremment avec les troupes italiennes, serait chargé du service de l'ordre et du maintien de la tranquilité dans le

Quant à la France et à l'Angleterre, s'il est impossible que la première de ces deux grandes puissances laisse sa voisine s'emparer exclusivement du Canal de Suez, il est aussi impraticable que l'Angleterre permette à la France de se rendre maîtresse du Canal au détriment des autres na-

On voit donc que tous ces sacrifices, répartis sur différentes nations relativement riches, seraient, somme toute, peu onéreux et pourraient être facilement supportés.

Et l'on se rend déjà parfaitement comp te de ce que serait le résultat immédiat d'un pareil accord. Si l'Angleterre s'y refusait, ce serait douter du bon sens de la nation anglaise; car enfin, que veut, que cherche l'Angleterre? S'assurer, au travers de l'Egypte, une route libre pour les Indes. Nous le demandons à tous les esprits impartiaux : Y a t-il un autre moyen efficace que celui de neutraliser le Canal de Suez?

Car enfin, admettons un instant que l'Angleterre puisse seule s'emparer demain du Canal; et supposons, ce sont des choses que l'on peut prévoir, sans offenser une grande nation, que des revers viennent l'atteindre. Une autre nation viendrait, à son tour, à s'emparer du Canal et le lui fermerait. Il n'y a donc pas d'autre solution pour assurer la liberté réelle, efficace, universelle du Canal de Suez que de le neutraliser complètement, sous la garantie des puissances, lui et le pays qu'il traverse.

Nous l'avons déjà dit : pourrait-on que la Note à laquelle nous avons fait la affaire à jouer le rôle le plus difficile la admettre que le Canal serait neutra-

et le plus ingrat, ce ne sût pas elle, Il lisé, lorsque les soldats anglais seuls à quelques heures d'Ismailia ou de Suez?

C'est pourquoi la solution suggérée faire quelques sacrifices pour l'envoi aujourd'hui par la Turquie, si elle n'est pas la solution que nous aurions souhaitée, ne nous paraît pas moins offrir de sérieuses garanties pour la sécurité et l'avenir de l'Egypte,

Par la présence simultanée de tion, sinon de l'armée nationale, du troupes de toutes les puissances européennes, c'est-à-dire par une véritable neutralisation, la question sera réellement et pratiquement résolue et la solution, si elle est avantageuse pour l'Egypte, le sera davantage encore pour l'Angleterre.

Ce sera pour elle le seul moyen honorable de sortir de la situation plus que délicate où elle s'est mise, le seul moyen de ramener entre toutes les nations le sentiment de fraternité et de concorde qui devrait toujours y régner.

Nos correspondants de Saouakin nous informent que les rebelles continuent à entrer dans Saouakin et à en sortir avec la plus grande liberté. Sous le titre de tribus amies, on les voit, mèlés aux soldats égyptiens dans les huttes qui sont situées hors de la ville, mais en dedans des retranchements et des forts.

Là aussi se réunissent les bédouins amis. Les uns et les autres se livrent dans ces huttes à d'ardentes libations de « merissah ».

L'Egyptian Gazette annonce aujourd'hui que la mission de l'amiral Hewet auprès du roi Jean d'Abyssinie a pleinement réussi et que le Néguss va entreprendre la délivrance de Kassala à la tête d'une armée. Ce journal annonce, en outre, que l'Abyssinie sera récompensée de cette intervention par le den des provinces du Boghos.

Nous maintenons absolument tous nos dires et déclarons que rien n'est plus faux que l'affirmation du journal anglais d'Alexandrie.

Du reste, si le roi Jean veut prendre le Boghos, qu'il possède réellement en fait aujourd'hui, il n'a pas besoin que les Anglais lui en fassent cadeau; il se chargera bien de le prendre lui-meme.

Nous apprenons qu'un détachement l'infanterie de marine prendra passage à Toulon, le 1er juillet, sur le Shamrock, pour aller occuper la position d'Obock, en face d'Aden, où la France a définitivement établi une station navale. Le résident est M. de Courcy, ainsi que nous l'avons déjà annoncé.

LES

### FINANCES DE L'ÉGYPTE

(Suite)

Observations sur la Note jointe à la Circulaire du Gouvernement de Sa Majesté Britannique proposant aux Puissances la réunion d'une Conférence Internationale pour le règlement de la question financière d'E-

(Voir le Bosphore Egyptien du 19 juin 1884)

III

### LE DÉFICIT

Sous la réserve des observations qui précèdent il est facile d'examiner les assertions et suggestions anglaises relatives au délicit.

Note, s'élève à 2,300,000 L. st. Ce chisfre a été obtenu en additionnant les emprunts et autres opérations financières du même genre à fin 1883. La Note est muette sur ces emprunts

La Dette flottante, accusée par la

et opérations; il est donc utile de les rappeler sommairement et approximativement:

1. Compte-courant avec l'Impérial Ottoman Banck, 500,000 L. st.;

2. Compte-courant avec l'Anglo-Egyptian Bank, 800,000 L.st.;

3. Compte-courant avec la Banque Générale d'Egypte (transféré au Crédit Foncier Egyptien) 250,000 L. st.;

4. Avance Rothschild, 950,000 L.st; 5. Titres de la Dette Privilégiée empruntés aux Wakfs, 250,000 L. st.;

6. Espèces prises à la Caisse des Wakfs, 50,00 L.st.

En ne tenant aucun compte des frais, intérèts, commissions, etc., etc., c'est bien une somme totale de 2,300,000 L. st. environ que le Ministre des finances s'est procurée et qu'il doit. Cependant, de quelque façon que l'on veuille établir le compte de la Dette flottante réelle du Gouvernement égyptien, il est impossible que cette somme ne soit pas grandement dépassée.

Il est tout d'abord essentiel de remarquer que l'addition des sommes empruntées ne donne pas une base certaine à l'établissement de la Dette flottante, car on a pu laisser (comme de fait on a laissé) en suspens des obligations impayées. La seule base rationnelle et admissible de l'évaluation de la Dette flottante actuelle, c'est l'addition des déficits budgétaires constatés, alors qu'il est établi que les ressources ont été épuisées.Or, la Note admet:

En 1881 un déficit de Lst. 160.000 env 850.000 » 4.635.000 » 500.000 »

Soit un total de Lst. 3 145.000 env.

Mais ce chiffre lui-même est-il sincère et exact? Malheureusement la réponse ne peut être que négative; car il est de notoriété publique que le Gouvernement a détourné une partie des ressources affectées à la Liquidation et qu'il se les est appropriées.

A l'heure présente, le Ministère des Finances ne pourrait pas représenter l'actif de la Liquidation, constitué par l'art. 63 de la Loi du 17 juillet 1880.

Le compte de la Liquidation est d'abord créancier en espèces de 250,000 Lst. environ et les caisses du Mallieh sont vides.

Puis, on rechercherait vainement aujourd'hui à l'actif de la Liquidation, le produit de la vente des terres dites Biens libres, affecté à la Liquidation, aux termes du § 5 de l'art. 63 de la Loi. Jadis il était porté pour mémoire dans les compte-rendus annuels; par une simple décision ministérielle, aussi secrète qu'arbitraire, il a été définitivement passé au profit du Gouverne ment. Or, il est impossible d'évaluer à moins de 500,000 Lst. le chiffre des ventes consenties par le Ministère des Finances. Cette somme a été engloutie; nous écrivons pour convaincre et non pour blamer; nous ne dirons donc pas à quelles spéculations ont servi ces fonds; il nous suffit de savoir qu'ils n'existent plus.

Le gouvernement doit donc à la Liquidation 750,000 Lst. qu'il faut ajouter au deficit.

On parle beaucoup de l'actif de la Liquidation et on voudrait y trouver une ressource partielle pour le règlement de la situation. Il n'est pas impossible, en effet, que cet actif laisse, en définitive, un excédant, mais il est fort peu sage d'y compter dès aujourd'hui.

Le solde de la Dette flottante afférente à la Liquidation peut s'établir ainsi:

A. Actions judiciaires (Montant des demandes,) 3,000,000 Lst.

B. Restant à payer sur dettes reconnues, environ 200,000 Lst.

C. Réclamations de S. A. le Khédive Ismail et sa famille, mémoire.

Ces réclamations qui ont été portées simultanément au Foreign Office et au Ministère Egyptien, comprennent trois

1° Un règlement de comptes des Membres de la Famille Khédiviale avec l'administration des Domaines, dont le principe est reconnu. Le Gouvernement offre environ 60,000 Lst. - Les Membres de la Famille Khédiviale en réclament 250,000 environ.

2º Rétablissement des anciennes dotations des Princes et Princesses que le Gouvernement s'était obligé contractuellement à servir à perpétuité au moment de la cession des Biens. -Si cette demande était accueillie comme justifiée, l'ensemble des dotations de la Famille devrait être augmenté de plus de 150,000 Lst.

3" Restitution du Palais et des biens confisqués en 1880.

D. Réclamations diverses soumises à la souveraine appréciation du Gouvernement, statuant en équité, 200,000 L. st. environ.

Pour faire face à ces charges, la Liquidation dispose:

1. De 660,000 L. st. de Titres de la Dette Privilègiée et de 10,000 L. st. de titres de la Dette unifiée, déposés à la Caisse de la Dette publique au

2. De 180,000 L. st. de titres de la Dette unifiée, déposés à la Banque d'Angleterre, à Londres. (?)

Est-ce suffisant?

poser à sa guise des biens libres; s'il ne rembourse pas les 750,000 L. st. qu'il doit, la Liquidation sera-t-elle

On nous permettra d'en douter. Dans tous les cas, les garanties données par la loi du 17 Juillet sont radicalement détruites.

Mais en supposant même que l'actif de la Liquidation une fois reconstitué fut supérieur à ses besoins, le Gouvernement n'aurait pas le droit d'en disposer comme de son bien. L'article 95 de la Loi stipule formellement que les reliquats de l'actif de la Dette non consolidée seront, après extinction de cette Dette, versés à la Caisse de la Dette publique et affectés à l'amortissement de la Dette unifiée.

La conduite du Gouvernement Egyptien, assisté de son Conseiller financier, témoigne vraiment d'une absence de scrupule bien regrettable dans l'observation de la Loi de Liquidation.

Sans qu'il soit utile d'insister davantage sur les violations qui viennent d'être rapportées, on sait que le Ministère des Finances n'a pas hésité à se procurer, sous une forme quelconque, des avances excédant deux millions de Lst., tandis que l'art. 37 de la Loi de Liquidation ne l'autorise à s'obliger que jusqu'à concurrence de cette somme comme limite maximum.

Pour éviter ces abus, faciles à prévoir, MM. les Commissaires liquidateurs de 1880 avaient eu l'idée de constituer une sorte de Commission spéciale, chargée de veiller à la stricte exécution et à la constante observation de la Loi du 17 juillet. Ils renoncèrent ensuite à cette idée, par égard pour Messieurs les Contrôleurs Généraux. Le présent servira de lecon et engagera sans doute à placer les nouvelles dispositions qui vont être prises, sous la sauvegarde formelle d'une Commission Internationale.

Quoiqu'il en soit, nous venons de voir que le déficit atteint 3,900,000 Lst

Est-ce tout?

D'après les prévisions anglaises le budget de 1884 soldera par un déficit de Lst. 500,000.

Nous acceptons ce chiffre, bien qu'il soit au dessous de la vérité, car le trouve en présence d'un déficit dont étrangères, a été fondé à Paris, le 24 budget de 1884 a été établi mystérieu- | les éléments et les chiffres s'établissent | février 1883, sous l'inspiration d'une sement, sur un total de recettes excédant 9,000,000 Lst. c'est-à-dire sur des prévisions supérieures à tous les budgets précédents!!!

Mais le déficit de 500,000 Lst. a été calculé avant les dernières affaires du Soudan et avant cette déplorable opération des céréales livrées et reçues en paiement de l'impôt. Bien d'autres causes en core sont survenues qui ont diminué les recettes et augmenté les

Le déficit de 1884 ne sera certainement pas inférieur à 900,000 L. st.;

Le déficit évalué par la Note anglaise à 2,300,000 L.st. doit donc être porté à 4,300,000 Lst.

A la Dette Flottante proprement dite, la Note propose d'ajouter : -1. Un million de livres pour frais d'évacuation du Soudan; - 2. Un million de livres pour des travaux d'utilité publique et d'intérêt général; -3. Quatre millions de livres environ pour le paiement des iudemnités allouées aux victimes des évènements insurrectionels, par la Commission Internationale d'Alexandrie.

Sans rechercher si la qualification

Si le Gouvernement continue à dis- affaires du Soudan est exacte, il est évident que des sommes considérables sont nécessaires pour faire face à la situation. Il est évident aussi qu'il faudra pourvoir à la sécurité du pays. Mais l'incertitude de l'avenir politique et les considérations spéciales qui s'attachent à la question du Soudan empêchent tout examen définitif de propositions financières dans les circonsl tances présentes.

Quant aux travaux publics, le crédit extraordinaire d'un million de livres demandé par la Note anglaise est amplement justifié; c'est l'avis de toutes les personnes compétentes qu'il y va de la fortune publique de l'Egypte, si, dans le plus bref délai possible, il n'est pas remédié à l'état de choses désastreux où une incurie de six années a laissé tomber le système général de l'irrigation.

La somme de 4,000,000 de L.st. environ demandée pour le payement des Indemnités, n'a pas besoin de justification. Toutefois, il est intéressant d'observer qu'elle comprend des indemnités que le Gouvernement Egyptien s'est fait adjuger à lui-même; ainsi une somme de L.st. 80.000 environ a été accordée à l'Administration des Domaines de l'Etat pour l'indemniser de la perte des propriétés bâties d'Alexandrie qui faisaient partie des biens affectés à la garantie de l'Emprunt Domanial (Rothschild 1878). Ainsi encore, il a été accordé 25,000 L.st. environ à l'Administration du Chemin de fer pour l'indemniser de la perte causée par l'incendie de la gare du Caire, en septembre 1882.—On doit remarquer aussi que cette même somme comprend très vraisemblablement di verses allocations faites amiablement par le Gouvernement Egyptien à des individus ou à des compagnies qui pour des raisons qu'il importe peu d rechercher, ont été soustraites à la juridiction de la Commission des Indemnités (L'Alessandria Waters Company Limited, par exemple, etc.).

Cependant, si l'on accepte provisoirement les demandes de crédit pour les affaires du Soudan et pour l'exécution de travaux publics nouveaux, en tenant compte des sommes nécessaires au payement des indemnités, on se de la façon suivante:

1º Dette Flottante pro-4,300.000 prement dite ..... Lst.

1,000,000

1,000,000

1º Ressources nécessaires pour subvenir aux frais éventuels des affaires du Soudan.....

3º Ressources nécessaires pour subvenir à des dépenses indispensables de travaux publics.....

4º Dette spéciale provenant des allocations de la Commission des Indemnités.....

4,000,000 Total L. st... 10,300,000

Or, le taux de l'intérêt de la Dette Unifiée, d'après les cours moyens de ces deux dernières années, varie d 6 1/4 à 6 3/4 0/0 — En supposant qu'il soit possible d'émettre l'emprunt nouv ea u 6 1/2, il serait donc nécessaire, d'ores et déjà, de trouver, pour en assurer le service, sans amortissement. une dotation d'environ 6 0,000 Lst.

La note anglaise suggère cependant que la suppression totale ou partielle de l'amortissement fournirait au Goudonnée au crédit demandé pour les vernement les ressources nécessaires

au nouvel emprunt. Sans examiner si cette combinaison a le caractère d'un arrangement sérieux des finances égyptiennes; sans rechercher s'il est possible ou convenable de supprimer complétement l'amortissement de la Dette, il suffira de faire remarquer que toute base manque au projet anglais, alors que l'excédant des revenus affectés destinés à l'amortissement ne saurait être normalement évalué à plus de quatre ou cinq cent mille Livres, tandis que la dotation nouvel em-du prunt exige se cent soixante dix mille

(La suite à demain)

#### NOUVELLES DR LA HAUTE-ÉGYPTE

Il paraîtrait que la tranquillité la plus parfaite ne règne précisément pas dans la Haute-Egypte, du côté d'Assouan. La cavalerie égyptienne, qui a enfin réussi à raccommoder ses harnachements détériorés dans la campagne de Saouakin par les soldats anglais, ne se rendra pas d'Assiout à Assouan par étapes, comme cela était convenu d'abord ; arrivés à Assiout par chemin de fer, hommes et chevaux seront immédiatement embarqués dans des chalands et remorqués à toute vapeur jusqu'à Assouan.

anglais va partir pour Saouakin, afin de procéder immédiatement, paraîtil, à la construction du chemin de fer tant rêvé de Saouakin à Berber.

Comme on n'a pas jugé à propos de faire procéder à une enquête de « commodo et d'incommodo» parmi les troupes d'Osman Degna, un régiment anglais accompagnera ladite compagnie du génie pour protéger les travailleurs... mais non le travail.

### COMITÉ DE DÉFENSE

INTÉRÈTS FRANÇAIS D'OUTRE-MER

Un Comité de défense des intérêts français d'Outre-Mer, présidé par M. Duclerc, ancien ministre des affaires haute pensée patriotique et pour défendre nos intérêts menacés sur plusieurs points.

D'indéniables faits, comme le bombardement d'Alexandrie, la prise de l'Egypte par les Anglais, leur hostilité ouverte ou cachée au Tonkin, à Madagascar et au Congo, ne permettaient ni doute, ni hésitation.

Une campagne vivement menée dans la presse et dans les réunions publiques, a donné l'éveil à nos intérêts nationaux, en leur inspirant la volonté de s'unir pour se protéger.

Le Comité de défense des intérêts français d'Outre-Mer s'est donné pour mission de solidariser toutes les forces de notre économie nationale, de les grouper en France pour lui donner, par la cohésion, une puissance suffisante pour résister aux compétitions de l'étranger et mettre notre patrie en état de lutter avantageusement avec les autres nations, nos émules, lorsqu'elles ne sont pas nos rivales jalouses.

Le Comité fera tout, en un mot, pour porter dignement la devise qu'il adopte:

HONNEUR, PROSPÉRITÉ, PATRIE.

L'Assemblée Générale réunie le 16 Mai 1884, au Siège social du Comité, 18, rue Daunou, à Paris, a émis les vœux suivants :

#### PREMIERE RESOLUTION

Le Comité applaudit aux succès de notre armée au Tonkin et de notre diplomatie en Chine. Succès qui ont pour résultats de rendre à la nation française une confiance que de longs revers avaient diminuée outre mesure et de démontrer aux peuples de l'Extrême-Orient qu'il n'est pas prudent d'écouter les conseils perfides des puissances rivales de la France qui prétendaient faussement qu'elle était hors d'état de faire respecter, au dehors, ses droits et ses intérêts.

L'Assemblée charge son bureau de transmettre au Gouvernement ses félicitations patriotiques.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Le Comité, après avoir approuvé la politique ferme et résolue de M. Duclerc dans les affaires de Madagascar, après avoir félicité MM. Milhet-Fontarabie, sénateur, de Mahy et Dureau de Vaulcomte, députés de la Réunion et M. le comte de Mun de leur utile intervention auprès du parlement;

Considérant que la France est débarrassée des craintes de guerre avec la Chine et a terminé la campagne du

Considérant que l'opposition de La 17<sup>me</sup> compagnie du Génie Royal | l'Angleterre à l'action française de Madagascar ne peut s'exercer d'une manière redoutable en présence de la situation difficile que lui creent les affaires égyptiennes;

Considérant qu'il est impossible d'obtenir une paix durable avec les Hovas sans aller l'imposer à Tanana-

Emet le vœu qu'une expédition militaire soit dirigée sur la capitale de Madagascar.

### TROISIEME RESOLUTION

Le Comité, considérant que l'Angleterre a montré dans l'occupation de l'Egypte autant d'égoisme que d'incapacité, qu'elle peut à bon droit être rendue responsable de la ruine d'Alexandrie et des intérêts indigènes et européens de la Haute-Egypte et du

Considérant qu'il importe au commeree de la France et de toute l'Europe que le Canal de Suez reste une voie internationale neutralisée sous la garantie des puissances;

Considérant que cette neutralisation du Canal serait un acte illusoire si une grande puissance dominait seule dans la Basse-Egypte, et pouvait, en cas de guerre, occuper militairement le Canal de Suez, émet le vœu :

1. Que le canal de Suez et la Basse-Egypte soient neutralisés sous la garantie des puissances;

2. Que la réorganisation administrative et militaire de l'Egypte soit confiée à une Commission internationale.

3º Que l'armée anglaise d'occupation soit remplacée par une occupation internationale;

4º Que l'Espagne, en qualité de puissance méditerranéenne et coloniale dans l'Extrème Orient, soit représentée dans la conférence.

5° Que la conférence se réunisse à Constantinople.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

Le Comité considérant que l'Angleterre, en occupant Perim dans le détroit de Badel-Mandeb et en y constrisant un fort, a clairement indiqué l'intention de fermer le passage de la Mer Rouge lorsque ses intérêts l'exige-

Considérant que la France possède sur la côte arabique, à 2,500 mètres de Perim, le territoire de Cheick Said, dont l'importance stratégique est reconnue;

Considérant que cette propriété a été cédée à la maison française Rabaud et Bazin par le cheick indépendant Ali Tabatt, qui a le droit de céder aussi la souveraineté de ce territoire à la France;

Considérant que la Turquie ne peut valablement revendiquer la souveraineté sur cette possession, attendu qu'elle y a renonce officiellement en 18.3 par un acte diplomatique international;

Emet le vœu que la France, après entente avec la Turquie, fasse reconnaître ses droits de souveraineté sur le territoire de Scheick-Saïd et y plante le pavillon français.

### CINQUIEME RESOLUTION

Le Comité, considérant que l'ingénieur français, M. Montelar, après avoir rendu au gouvernement et à la colonie de l'Inde anglaise les plus grands services;

Après avoir combattu et avoir été blessé dans les rangs de l'armée anglaise, pendant l'insurrection hindoue de 1857, s'est établi dans le Travancore avec sa famille et toute sa fortune, sous la garantie des lois du pays, avec l'autorisation régulière du résident anglais;

Considérant que malgré l'amitié dont l'honorait le rajah du Travancore et le premier prince royal, une conspiration de fonctionnaires et de colons anglais eut pour esfet d'incendier les domaines de M. Montelar, de le ruiner et de le chasser du pays pour des rsisons politiques qui n'existaient pas ;

Considérant que si la France n'accorde pasà ses enfants qui voyagent ou trafiquent au loin une protection égale à celle que l'Angleterre accorde à ses concitoyens, toute expansion coloniale et commerciale sera arrêtée faute de protection et de sécurité;

Emet le vœu que le gouvernement français rende justice à l'ingénieur M. Montclar et obtienne, en sa faveur, les indemnités auxquelles il a droit.

> POUR COPIE CONFORME: Le Secrétaire Général du Comité, BARON DE CAMBOURG.

### REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

En attendant que le ministère Gladstone fasse officiellement connaître à Londres, et M. Ferry à Paris, les bases définitives de l'entente anglofrançaise au sujet des affaires d'Egypte, la presse européenne et surtout la presse britannique publient de nombreuses informations qu'elles déclarent absolument exactes et qui sont démenties non moins exactement par d'autres journaux.

Les deux ministres, on le sait, se sont d'ailleurs refusés à donner aucun renseignement sur les points arrêtés entre les cabinets de Paris et de Londres.

Ils ont, en outre, mis en garde le public contre les prétendues informations publiées par les journaux.

Aussi ne faut-il accueillir qu'avec une extrême réserve les informations que nous empruntons aux journaux anglais et que nous ne reproduisons u'à titre de documents.

La Pall Mall Gazette notamment, plus chauvine que les farouches torys, ne recule pas devant des inventions pour entretenir l'irritation de ses lecteurs.

Voici, d'après la feuille radicale et gallophobe, quels seraient les points arrètés:

L'entente porte sur toute la question égyptienne; mais l'adhésion des autres puissances et l'assentiment de la Chambre des communes sont nécessaires.

En ce qui concerne les stipulations financières, les principaux articles seraient les suivants:

1. Un pret de 8 millions de livres sterling serait avancé par l'Angleterre au Khédive, au taux de 4 010.

2. L'intérêt de l'emprunt serait couvert par l'appropriation de la caisse d'amortissement, ét, si cela était nécessaire, l'intéret de la Dette unifiée subirait une légére diminution avec l'assentiment préalable des puissances signataires de la loi de liquidation. La Dette privilégiée ne serait pas touchée.

3. Afin d'assurer le payement des coupons, un contrôle multiple serait établi dans l'intérêt des bondholders.Ce contrôle porterait sur la Caisse de la Dette publique; toutes les puissances y seraient représentées. Le président serait Anglais; les attributions du comité de cette Caisse seraient très étendues.

4. Afin d'assurer l'ordre intérieur et extérieur, une garnison anglaise continuerait à occuper l'Egypte pendant au moins trois ans, à partir du 1er janvier

5 Le Sultan, accédant à la demande de l'Angleterre, se chargerait d'occuper tous les ports de la mer Rouge et d'envoyer une armée de 15,000 hommes afin de pacifier le Soudan et la Haute-Egypte.

Le Daily News journal ministériel. cherche naturellement à jeter un peu de baume sur les blessures faites à l'amour-propre national et dit avoir des raisons de croire que les informations de la Pall Mall Gazette ne sont qu'un tissu d'inventions.

Aucun arrangement financier, dit ce journal, n'est spécifié dans la convention et l'occupation du Soudan par les troupes turques est purement imaginaire.

La commission internationale de la caisse de la Delte publique sera investie d'une nouvelle autorité, mais cette autorité sera limitée à un mandat de surveillance financière. La représentation des puissances dans cette commission ne sera pas augmentée. Le président sera Anglais.

Dans la convention avec la France, il est question du 1er janvier 85 (peut-être 88?) comme date à laquelle l'occupation anglaise devra cesser; mais d'après les termes de cette convention, le gouvernement | d'arbitraire ou d'insolite dans le procédé troupes en Egypte jusqu'à cette date, ni obligé de les en retirer après ce délai.

Qui veut trop prouver ne prouve rien et, à leur tour, les informations du Daily News nous semblent imaginaires sur bien des points.

Que penser par exemple de cette convention qui fixerait une date pour la fin de l'occupation anglaise en Egypte et qui stipulerait que les Anglais ne seraient pas obligés de retirer leurs troupes après ce délai?

Alors, il serait inutile de fixer une date limitée à cette occupation!

Il est inutile de discuter de pareilles insanitès; elles se réfutent d'ellesmêmes.

Nous trouverons des informations plus sérieuses dans les déclarations faites par les ministres anglais dans les deux Chambres du Parlement :

A la Chambre des communes, lord Randolph Churchill ayant demandé à M. Gladstone si, comme pour les négociations avec la France, il veut s'engager à soumettre à la Chambre toutes les négociations ou communications qui ont eu lieu ou peuvent avoir lieu entre l'Angleterre et la Turquie, relativement à un envoi de troupes turques

cune action puisse être engagée par la [ Turquie par suite de ces négociations ou communications.

M. Gladstone a répondu : « Je dois dire d'abord qu'en présence de l'état de trouble existant actuellement au Soudan, je ne puis m'engager à communiquer au Parlement préalablement et à toute occa ion les mesures éventuelles qu'il sera nécessaire de prendre, car cela pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

Dans le cas actuel, toutefois, cette difficulté n'existe pas. La question de lord Churchill paraît, en effet, basée sur les suppositions auxquelles a donné naissance le bruit que nous aurions proposé à la Turquie d'envoyer des troupes en Egypte ou au Soudan pour pacifier ce pays. Or, ce bruit ne repose sur aucun fondement. (Vifs applaudissements.)

Nous avons échangé diverses communications avec la Turquie au sujet de la question mentionnée dans le Livre bleu récemment publié, c'est-à-dire au sujet de certains ports de la mer Rouge; mais ces négociations n'ont pas fait grand progrès.

A la Chambre des lords, Lord Stanhope demande si les négociations avec la France sont terminées et si, avant de soumettre ses propositions aux autres puissances et avant d'entrer en conférence, le gouvernement fera une déclaration sur le caractère de ces négociations. L'orateur demande également si le gouvernement s'est mis d'accord avec la France pour limiter la durée de l'occupation. Lord Stanhope est opposé à l'idée de remettre le contrôle prépondérant justement acquis par l'Angleterre en Egypte à un contròle multiple. Il demande quelle serait la position de l'Angleterre relativement à ses communications avec les Indes dans le cas de certaines complications. Il croit que la fixation du terme de l'occupation serait très désastreuse ; il pense que le gouvernement ne consentira pas à céder aux autres puissances ce que l'Angleterre a gagné en faisant tant de sacrifices. L'orateur espère donc que le gouvernement donners des assurances satisfaisantes:

Lord Ganville répond que comme i l'avait prévu avant les vacances, il ne peut donner de réponse aujourd'hui, bien qu'un grand progrès ait été fait dans les négociations avec la France. Il espère étre à même de faire une déclaration tout à fait complète dans le courant de la semaine prochaine. L'orateur ne voit rien anglais ne sera ni forcé de laisser ses de communiquer aux autres puissances, avant d'en informer le parlement, le résultat des négociations, comme il a l'intention de le faire. Il demande s'il ne vaut pas mieux réserver les critiques sur la politique du gouvernement jusqu'au momen où il donnera au Parlement communication complète de tout ce qui a été fait dans son ensemble et dans tous les détails. (Applaudissements.) Il ne voit aucun danger possible dans co procédé, car cette déclaration promise donnera au parlement l'occasion d'agir, si cela est nécessaire, afin d'empêcher le gouvernement de s'engager dans une politique qui ne serait pas en harmonie avec les idées du parlement et du pays. (Applaudissements.)

> Lord Salisbury déclare que la derrière partie de la déclaration de lord Granville est la plus importante. S'il la comprend exactement, il la considère comme la promesse que le pays ne sera définitivement engagé dans une ligne politique que lorsque le parlement aura eu le temps d'exprimer son opinion. (Applaudissements.) C'est un engagement très net, et s'il avait été fait il y a quelques jours, il aurait épargné à la Chambre une grande anxiété. (Applaudissements.)

L'orateur accepte ce engagement avec une grande satisfaction. Il s'abstient donc de critiquer une politique dont il ne connaît pas encore les d'tails et qu'il aura, selon la promesse de lord Granville, l'occasion de discuter avant qu'il ne soit en Egypte ou au Soudan, avant qu'au- [ trop tard. (Applaudissements.)

Donnons, pour terminer cette revue, la note gaie des discussions à la Chambre des Communes :

Répondant à M. Gibson, lord Fitz Maurice dit qu'une dépêche envoyée au général Gordon, le 21 mai, lui donne pleine autorisation de prendre les mesures qu'il jugera convenables pour effectuer son départ et celui des Egyptiens qui sont avec lui par n'importe quelle route. (Hilarité sur les bancs de l'opposition.)

Le général Gordon est aussi autorisé à faire un libre usage des récompenses en argent. (Hilarité sur les mêmes bancs.) L'orateur ajoute qu'il ne sait pas d'une façon certaine si le général Gordon a reçu cette dépêche. Dès qu'il sera renseigné, il en informera la Chambre.

A rapprocher de cette autre nouvelle pleine de naïveté que donnent les journaux anglais:

Miss Gordon, sœur du général Gordon, a reçu de nombreuses lettres lui offrant des sommes considérables dont le total s'élève à 20,000 livres sterling (500,000 francs) pour contribuer à dégager son fière, qui se trouve à Khartoum Miss Gordon a répondu à ces offres que son frère est un officier anglais, qu'il se trouve à Khartoum par ordre du gouvernement, et qu'elle ne peut entreprendre la tâche de le dégager - tâche qui incombe au gouvernement.

Hélas, si Miss Gordon n'espère, pour dégager son trop illustre frère, que sur les prières de l'archevêque de Cantorbery et les efforts du Gouvernement anglais, nous craignons bien que l'avenir ne lui réserve de tristes mécomptes!

### TELEGRAMMES

(Agences Havas et Renter)

Paris, 18 juin.

Une circulaire de la Turquie, en date du 14 juin, propose d'envoyer des troupes en Egypte.

Si l'envoi de troupes ottomanes seules est refusé, la Porte propose une occupation mixte, comprenant des forces ottomanes, anglaises, françaises, italiennes et espagnoles.

Les Puissances fixeraient la durée de l'occupation, soit turque, soit mixte.

Londres, 19 juin.

Le bruit court que l'Allemagne et l'Italie protestent contre une réduction du coupon de la Dette Egyptienne.

Paris, I0 juin.

Le roi du Cambodge a remis à la France l'administration complète de ses Etats. Il recevra une liste civile.

(Havas).

Londres, 19 juin.

Un détachement de troupes du génie est en train de partir de Chatham pour l'Egypte.

La Pall Mall Gazette publie un entrefilet d'après lequel le Roi Jean ne se serait engagé qu'à faciliter la retraite de la garnison de Kassala. La feuille déclare comme controuvée la nouvelle que les Gallas vont envahir le Soudan:

On assure positivement que l'Impératrice de Chine a accordé la permission pour la construction d'un chemin de fer entre Tiensin et Taku

Londres, 49 juin,

Un dépêche publiée par la Times dit que la Porte propose que les troupes anglaises soient retirées à bref délai de l'Egypte et remplacées par des troupes turques ou par une occupation mixte turque, anglaise, française, italienne et espagnole.

(Reuter)

### RAFFINERIE D'EGYPTE

Société anonyme - Siège au Caire

### Avis à MM. les Actionnaires

Le conseil d'administration, en séance du 7 juin courant, a décidé un applet de 75 fr. (soixante-quinze francs) par action sur les sommes restant a verser.

MM. les actionnaires sont invités à faire ledit versement de 75 francs par action au plus tard le 30 août prochain:

Au CAIRE.

A ALEXANDRIE, Ou à PARIS (18, Avenue de l'Opéra).

A la Banque d'Egypte.

Art. 5. des Statuts : « Toute comme « dont le paiement est retacdé porte · de plein droit en faveur de la So-« cié é l'intérêt légal, à compter du

· jour de l'exigibilité, sans demande « en justice. « A défaut de versement à l'é-« chéance, les numéros des titres en « retard seront publiés dans deux

« journaux du Caire, d'Alexandrie et « de Paris; un mois après cette pux blication, la Société à le droit de « faire procéder à la vente des ac-« tions à la Bourse d'Alexandrie, par « courtiers ou agents de change,

« périls du retardataire, sans mise « en demeure ni formalité indiciaire. « Les actions ainsi vendues de-« viennent nulles de plein droit, et il « en est délivré aux acquéreurs de

« pour le compte et aux risques et

« nouvelles sous les mêmes nu-« Tout titre qui ne porte pasmen-

« tion régulière des versements exi-« gibles cesse d'être négociable. « Les mesures autorisées par le « présent article ne font pas obstacle

« à l'exercice simultané par la Société « des moyens ordinaires de droit.»

Le Caire, 8 juin 1884.

Le Président du Conseil d'Administration, Félix Suares.

### EL MAHRUSSA

Le Caire - Au Mouski. - Le Caire LIQUIDATION DEFINITIVE

A des prix exceptionnellement réduits de to tes les marchandises.

CONSISTANT EN:

Soieries et velours unis, brochés, brodés et dorés — Gazes unies et brochèes — Laineries - Draperies - Indiennes ales - Oxford - Satinés grains de pouire pour ameublements - Rideaux en tulle mousseline brodes - Toiles pour draps de lits — Bas de soie — Costumés de bains - Madapolams et coutils rayes --Lingerie de table, etc.

Les proprietaires seraient disposés à céder tout ou partie, y compris l'agencement à des prix exceptionnels et même à accorder des délais pour le paiement.

TRIBUNAL MIXTE

PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

VENTE

Par suite de Saisie-Exécution

Il sera procédé, dimanche 22 inin 1884 (28 chab n 1301), a 10 houres du matin, au Mouski, magasin du sieur I-kander Nicolaïdis, sur la poursuite de l'administration des Wakfs, par le ministère de John Apak, haissier, à la vente de meubles et mar handises consistant en cafetières, converts et autres objets en métal anglais, parcelaines, cristaux, glaces et meubles meublants.

La vente se fera au plus officant et dernier enchérisseur, an comptant, sous peine de folle enchère.

L'huissier.

Signé: John Apak.

### EAUX MINÉRALES NATURELLES Garanties fraiches par certifica's d'origine légalisés

### V. HUBIDOS DARGON ET C'°

Vichy, Orezza, Pougues, Confreseville et 36 autres sources. — St-Gaimier, Badoit la Reine des eaux de table. — Giacières de familles, filtres et rafrai-chissoirs. Cognars surfins. — Coca du Peron Vins fin d'Espagne. — Specialité d hutle de colzaépurée...Pétrolerec-tifié ... Stores toutes largeurs, montures sur mesure ... Ballons et lanternes venitiennes, Verrende couleur pour filmmimations. - Fens d'artifice. - Appareils

declairage en tous genres. Orfevrerie et co verts de table, tière supé-ri ur. — Porte-Bouteilles en fer. — Bouchebouteilles.

Dépôte de menhles arabesques de la maison Philip Venisio et comp. du Caire.

VIEUX COGNAC FINE CHAMPAGNE de P. DENIS GABRIEL GADRAD et Co

### COGNAC

Seul propriétaire de la célebre marque COGNAC (Goutte d'or) 1877

### ROYAL WINDSOR

Le meilleur Regénérateur des Cheveux Haute Récompense à l'Exposition Internationale de BRUXELLES 1880

AGENTS GÉNÉRAUX POUR L'EGYPTE Milebaca et Bagdadii, Alexandrie. Agent au Caire, Jacques Eman.

### EAUX MINERALES DE ROHITSCH (Styrie)

Excellente hoisson de table favorisant la digestion, s'emploit aussi avec grand succès contre les hémorroides, Councilmations ofc.

17 la calese de 25 bouteilles au dépôt d'Alexandrie.

Fr 17 1/2 la caisse de 25 bouteilles au dé, dt au Caire. Seul dépositaire pour l'Egypte :

GUSTAVE MEZ rue Neuve, Caire. Egalement en depôt specialite :

Litthaue-Bitter 24 fr. la caisse de 12 bou-teilles. Bière LION, de Bavière, fr. 50 la caisse

Grand assortiment de Liqueurs premières Sadresser à Alexandrie à M. Marco Levy

Carasso.

JEUNE AUTRICHEN négociant, bon c mp-par e correspondent en allemand, anglais-français et italien, est lebre pour quelques heu, res de l'après-midi. Priere s'adresser à L. L. bureau du journal.

### ANTONIO VERONESI

Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et jouillerie

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la rue nauve.

### (Loire)

Renommé par ses eaux minérales et gazeuses.

Grand Hôtel St-Louis et Casino tenu par PERRAUD.

COGNACS & FINES CHAMPAGNES de Gabriel Cruon fils et 600

### COGNAC

Dépôt pour la vente en gros: CHEZ Fratelli BASSANO A ALEXANDRIE ET AU CAIRE AGENT GENERAL POUR EGYPTE On trouve en stock des cognacs de 1875 1870, 1885, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805. 44.

M. le D'oculiste N. Apergis, informe sa clientèle qu'il a stabli son e binet au Caire, dans la maion ocupee préced mment pres le télagraphe Anglais sur l'Esbekich au ?me étage, et dans les anciens appartement du D'

ocu iste Panopulo. Les heures de consultations sont les suivantes : le matin de 8 heures à 11 ; le soir de MAISONS RECOMMANDEES

S. Neumann, Port-Saïd place de Lesseps Depôt en gros et en détail de bière de Munich, Pilsner (Bohmen) stiel noir et blonde Dreher, de Steinbruch. Vins de Hongrie, du Rhin.—Pepsin stommen Bitter. - Cigares de Bavane.

GHILARDI ET GERARD AU CAIRE

Depôt de toutes les fournitures et pièces de rechange pour machines, moulins et usines à égrenage. On se charge sussi des commandes de toutes sortes de machines pour l'industrie, les arts et les mêtiers. Tubes en fer pour conduites d'eau.

JACQUES EMAN CAME. Commissions, Reccuvrements et Representations. Loca-pales villes d'Egypta. Place de l'Obé a, vis-à-vis la Caisse de la Dette.

Ch. Jacquin Confleur, fournisseur de Son Aitesse le Khedive. — Grand assortiment d'objets d'etrennes N. 65 au l'eléphone.

P. LOPMANT Fermier des annonces du Bosphore Egyptien. On traite à forfait pour toutes

Grand Hotel des Bains à Hélouan Horaire du Chemin de fer du Midan :9 h. matin, 4 h. soir. 7 h.s. et 9 h. 39 soir. De Helouan: 6 h. 30 matin. 2 h. soir. 5 h 30 soir. 8 h. 15 soir.

Schneider Pâtissier Confiseur, Esbekieh. - Bonbons fins, liqueurs des lies, Fournisseur pour Bals et Soirées.

Hôtel d'Orient place de l'Esbekish au Caire. Hôtel de 1º classe, se recommande par sa bonne situation et le confortable de ses appartements. Cuisine et service soignés. Omnibus à tous les trains. — Prix modérés. N. 48 au Téléphone.

1 ano Esbékieh. - Antiquités, Objets d'art, Tapis d'Orient, Chinoiseries, Meubles arabes. Al Progresso James zo et Tabegno, Esbekieh. — Vêtements sur mesure Prix tres moderés. — Etoffes françaises et anglaises

Cèbe Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes proven nces. Vente des journaux d'Europe et du Bosphore Egyptien, du Phare d'Alexandrie et de l'Egyptien Gazette.

Md Korchid et Fischer Selliers et Carrossiers ont leur magasin Boulevard Abdul Haziz, pres le Tribunal. Articles de propre fabrication, genre français et anglais. Les ateliers font face au magasin

Walker et Cie Seuls représentants de la maison Allsopp's pour les bières anglaises. Fournisseurs de l'armée d'occupation. Conserves, vins et spiritueux

Spécialité de Chemises sur mesure. Bonne et prompte confection. Elégance et solidité. Reparations en tous genres. S'adresser Maison MARCELIN, près de l'Ancien Tribunal.

Esson et CIE 12, place de la Bourse — MARSEILLE. — Transports à forfait, affrêtement, Commission et Transit, ventes et achats à la commission. — Service special pour l'Egypte, departs de Marseille chaque semaine par les vapeurs réguliers et chaque quinzaine par navires à voiles. — N. B. Nous recommandons à nos clients d'Egypte d'indiquer spécialement à leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à notre adresse directe : Esson et Cie, en Gare Marseille, en ayant soin de réclamer l'application des traise les also se de la Bourse — MARSEILLE. — Transports à fordes tarifs les plus réduits sur les chemins de fer.

Alexandre Economo Boulangerie Khédiviale, à côté M. Parvis, entrée rue

A. Albertini Alexandrie et Caire. Depôt de bière de Steinfeld et de Bavière. Esbékieb

Aly Osman Grand Dépôt de tabacs d'Orient, Cigares et Cigarettes de première qualite Marchand et fabricant de Tarbouchs. — Esbekieh, route n. 1.

J. Hadjès Pharmacie Egyptienne (Esbekieh). — Produits chimiques et pharmaceutiques des premieres maisons d'Europe. Service de muit. Ch. Chiaramonti Café de France. Entrepôt de vins fins et ordinaires, liqueurs et sirops assortis. — Prix très modères.

P. Ayer, Graveur, Dessinateur, Horlogerie, Bijouterie, chiffres et timbres, etc., près les magasins Dracatos et Cie, Ezbekieh.

Cugini Praga Asphalte naturelle et Lave métallique pour trottoirs, terrasses, écu ries, magasins etc. Spécialité de tuyaux et cuvettes en asphalte.

Pietro Romoli Depôt de GLACES et de papiers peints Ameublements et décorations Place de la Bourse, maison de l'Hôtel d'Orient. N. 9 au Téléphone



Eau purgative de Bude (Hongrie) analysée par l'académie d'Etat de Budanest par les profes-ceurs Dr Zeissel de Vienne, Stolzel à Munich, Hardy à Paris, Tichborn à Londres ; recomman-dée par les plus célèbres médecins à cause de l'abondance de Lithion qu'elle contient et qui est indiquée contre les maux d'estomac et de la vessie. En vente, dans toutes les pharmacies et les dépôts d'eaux minérales.

Représentant géneral et dépôt pour l'Egypte Alexandrie et au Caire, chez B. FISCHER et Cie Propriétaires de la source : Messieurs LOSER, frères Budapest.

### ALBERTINI

ALEXANDRIE ET LE CAIRE

Seul représentant en Egypte de la BIERE DE STEINFELD Depôt Genéral — Vente en fûts et en bouteilles.

Bière de Bavière Lowembrau en bouteilles. Wins de France, d'Italie, dé Hongris et du Rhin. Liqueure assorties et spécialité de Bitter Suisse de la maison A. F. Demailer En la minérales de St Galmier Rakoczy et Rohitsch.

Service complet pour cafés et brasseries. Verreries assorties, Brosses, Pompes et robinets à biere - Vente en gros. Franco à domicile.

Succursale de la Fabrique Royale de cigares de Messieurs Vam der Jast et François Esbékieh-Route n.1, presque vis-à-vis l'Hôtel Roya!

### MESSAGERIES CENTRALES

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

Opérations de Douane

COMMISSION —— REPRESENTATION Maison fondée en 1878

ASSURANCES

89, Rue Sésostris,

ALEXANDRIE

Rue du Mouskr LE CAIRE

LE CAIRE — Typo-Lithographie Franco-Egyptienne J. SERRIERE Rue de l'Ancien-Tribunal, maison Boghos-Bey Ghalli.

ADMINISTRATION

PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ



Service accéleré entre Alexandrie et Constantinople

Voie de Pirée et Smyrne en 4 jours 112.

Ligne directe entre Alexandrie et Athènes

DEUX JOURS

Départ d'Alexandrie pour Constantinople, chaque Mercredi, à dix heures du matin, avec escale au Pirée, à Smyrne, à Mételin et aux Dardanelles. La nourriture est comprise dans le prix de passage de première et de deuxième classe. Une réduction de 15 010 est accordée pour les biliets d'aller et retour de famille de trois personnes au moins ; pour les billets s mples, aller et retour, la remise est de 10 070.

### Service de Table de premier ordre

Les naque ots employés pour cette ligne possèdent des aménagements et tout le confort désirables pour Messieurs les passagers. Un docteur et une femme de chambre sont attachés au service de chaque paquebot.

S'adresser pour passages, groups et marchandises, à l'Agence située à la Marine.

Les Paquebots-poste Khédivié, dans la mer Rouge, quittent Suez chaque le V ndredi de chaque quipraine à 10 haures du matin pour

chaque quinzaine à 10 heures du matin, pour Djedda et Souakim, Massawa, Hodeida, Aden, Tadjura, Zeila et Berbera.

N. B. — Les provenances de l'Egypte sont admises en libre pratique dans tous les ports grecs et ottomans.

## Carreaux Céramiques

BOCH FRÈRES, Maubeuge

Pour demandes et renseignements s'adresser à

### E. J. FLEURENT

N. 34 au Téléphone. Seul Agent pour l'Egypte Dépot à Alexandrie

F. LABBE agent A PORT-SAID

### A. M. MORTINI 47, Rue des Sœurs, 47 ALEXANDRIE

Agent Général de LA CAISSE GÉNE-RALE D'EPARGNE et de CREDIT de PARIS pour la vente à crédit et facilités pour l'acquisition de toutes valeurs à lots, telles que obligations des villes de Paris, des départements et du Crédit Foncier de France, donnant droit aux coupons d'intérêts et aux tirages des lots.

### MALEK

Maison Fondée en 1886.

FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS ECHANGE et REPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION DE PIANOS

Esbékieh, route Nº 56 — Carre.

### DOCTEUR F. MUNIQUE

de la faculté de Vienne, spécialiste pour les maladies Siphylitiques, se rendant aux Indes, restera quelque temps au Caire et dornera des consultations de 8 à 10 a.m. et de 3 à 6 p. m. à l'hôtel du Nil où il loge.

# AU CAIRE

BIERE DE BAVIERE

### BOULANGERIE KHÉDIVIALE

ALEXANDRE ECONOMO

FOURNISSEUR DE LA FAMILLE KHÉDIVIALE

Tous les jours, Pains Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT

BISCUITS POUR GAFÉ ET THÉ côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la ru du Mouski. D. 207.

### MAISON FONDEE EN 1865 G. Süssmann.

FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES

RUE MOUSKY

LE CAIRE

DE LA

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent Nicket, Ecaille et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Lon-gues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréo-mètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique

Réparations dans les 24 heures.

d'Arpentage et de Nivellement.

On se charge de l'expédition par poste de

### CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

N. 39 au Téléphone SOCIÉTÉ ANONYME Au Capital de francs 80,000,000

Siège Social au Caire. Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10

ans au moins, 50 ans au plus. Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortis-

Ouvertures de Crédit sur hypothèque. Prêts sur nantissement.

Dépôts de fonds en compte-courant. Dépôts de valeurs sans frais.

### DEUTSCHE BIERHALLE

De Heinrich DIEMNICH Esbékieh, à côté du Café Egyptien CAIRE

Bière de Steinfeld et de Bavière et autres consommations de premier choix.

Pension bourgeoise. Buffet froid.

LE

### BOSPHORE EGYPTIEN

EST EN VENTE :

Au Caire: chez M. CEBE.

Alexandrie: chez M. A. MOR-TINI, 47, rue des Sœurs.

Mansourah: chez M. Joseph KAYAT.

A Port-Said : chez M. JOURDAN. A Ismailia: chez M. TRICARDOS

INDUSTRIE ÉGYPTIENNE

### FABRIQUE DE CARRELAGES EN CIMENTS

Comprimés et Agglomérés AU MOYEN DE LA PRESSE HYDRAULIQUE

### daisant une force de pression de 40,000 kilo. GERMAIN LAURENTI

FABRICANT Rue de la Mosquée de l'Attarina, près le Magasin de la Maison CAMOIN.

ALEXANDRIE